

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 14 Juin 2021

Présents : Dominique Perrotin (président), Christian R. Andres (réfèrent de l’intégrité scientifique), Guillaume Desoubeaux, Dominique Baetz, David Ritter, Xavier Amiot, Éric Pichon, Théodora Bejan-Angoulvant, Annabelle Broussard, Léonie Chéron

Excusés : Franck Bruyère, Arnaud Chazal, Hubert Lardy, Yves Gruel, Thomas Hébert, Arsène Gambier, Dominique Babuty

Point N°1 à l’ordre du jour : fiches de déclaration de cumul d’activité

Mme Annabelle Broussard présente le listing des praticiens hospitalo-universitaires ayant pu déclarer leurs activités accessoires à partir du lien internet créé spécialement par ses soins sur le site de la faculté de médecine. Il est aussi convenu qu’un courriel informatif sera adressé en début de chaque année calendaire par le cabinet de M. le Doyen ou par le secrétariat général de la faculté, pour inciter chacun de nous à mettre à jour le document en fonction des activités assumées au cours de l’année *n-1*. M. David Ritter annonce que le même travail sera déployé prochainement au niveau hospitalier pour tous les praticiens n’ayant pas de valence universitaire.

Point N°2 à l’ordre du jour : constitution de la commission d’éthique et de déontologie

M. le Pr Dominique Perrotin, président de la commission, propose de renouveler une partie des sièges. Se pose la question de maintenir en place nos collègues qui n’ont pas eu l’opportunité de s’investir pleinement jusqu’ici, mais aussi d’élargir à six (au lieu de cinq) le nombre de représentants de l’hôpital et ceux de la faculté. Les membres de la commission présents ce jour indiquent qu’une meilleure représentativité des psychiatres et chirurgiens/cliniciens serait souhaitable. Ils estiment aussi importante la présence d’un praticien exerçant une activité libérale au sein de l’institution. Un appel à candidature sera prochainement lancé par M. le président de CME et M. le doyen de la faculté de médecine qui se réservent aussi le droit de procéder à des nominations si nécessaire. Les différents membres soulignent aussi la nécessité d’élargir l’effectif des jeunes collègues siégeant à la commission, avec par exemple un représentant supplémentaire pour les étudiants et un représentant pour les chefs de cliniques assistants hospitalo-universitaires.

Il apparaît moins évident de faire siéger de façon pérenne et systématique des personnels qualifiés, très spécialisés dans leur domaine, comme par exemple des juristes. M. le Dr Pichon propose plutôt d’inviter ponctuellement un représentant de ces derniers, en cas de question très précise relative à la thématique légale. En revanche, un personnel de la faculté, comme par exemple un enseignant des Sciences humaines et Sociales (SHS), pourrait être tout légitime pour participer pleinement aux réunions de la commission.

M. le président est en charge de tenir informés les autres membres de la commission des choix qui seront faits.

Point N°3 à l'ordre du jour : retour sur le séminaire pédagogique

M. le président de la commission relate le constat qui a été dressé suite aux échanges entrevus lors du dernier séminaire pédagogique de la faculté de médecine, en date du 04/06/2021. Il semble exister un malaise chez certains étudiants au regard du comportement jugé peu approprié de quelques enseignants. Il apparaît aussi que certains enseignants sont las des exigences très fortes de quelques étudiants et du manque de reconnaissance. Le débat s'engage alors autour du rôle que doit être celui de la commission pour traiter les éventuelles sollicitations à ce sujet. Globalement, l'ensemble des membres présents s'accordent à dire que le sujet est important. Cependant, il est rappelé que, en aucun cas, la commission ne doit déroger au cadre d'exercice qui est le sien et a été fixé comme celui d'organe de consultation, et non comme organe décisionnel. Il est donc proposé que la commission puisse être ponctuellement saisie, de façon indépendante, pour émettre un avis sur tout problème ayant trait au sujet des litiges d'ordre éthique et/ou déontologique.

La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 27 Septembre 2021 à 17h00 dans la salle de Réunion Recherche, au premier étage de la Faculté de Médecine (sous réserve des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là).

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 15/06/2021